



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14473</b>	De <b>M. François Piquemal</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, santé et solidarités		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, santé et solidarités
<b>Rubrique</b> >institutions sociales et médico sociales	<b>Tête d'analyse</b> >Maintien du dispositif d'équipe médicale sociale et de santé	<b>Analyse</b> > Maintien du dispositif d'équipe médicale sociale et de santé.
Question publiée au JO le : <b>23/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. François Piquemal attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le dispositif de l'équipe mobile sociale et de santé. Mise en place depuis le début des années 2000 et considérée comme « les yeux du 115 » à Toulouse, cette équipe combinant le social et le sanitaire a non seulement été primordiale dans la reconnaissance et l'orientation des personnes les plus démunies, mais elle a également permis le développement de plusieurs initiatives pluridisciplinaires dans la région. À l'heure actuelle, l'ARS Occitanie a décidé de scinder ces équipes par compétences, enlevant ce qui faisait la principale force de ce dispositif : sa pluridisciplinarité. Ce qui semble être visiblement une solution managériale s'avère une grave erreur : ce dispositif en place depuis plus de 20 ans est une réussite faisant du modèle toulousain un exemple. Plutôt que d'acter sa destruction, on devrait l'expérimenter dans plusieurs territoires en France. L'UNICEF montrait dans une étude que 2 822 enfants sont à la rue en France en 2023. Plus que jamais, on a besoin d'efficacité dans les services sociaux et les services de santé. Il lui demande donc s'il est possible de maintenir ce dispositif d'équipe mobile sociale et de santé et de mettre en place des moyens permettant de l'étendre ou de l'expérimenter dans d'autres territoires.